

COMMUNIQUE DE PRESSE

Demande de Bourse et/ou de Logement

Etudiants, futurs bacheliers,
besoin d'un logement, d'une bourse
pour poursuivre vos études ?

Une seule procédure pour faire votre demande au CROUS :
le Dossier Social Etudiant à remplir sur Internet
entre le 15 Janvier et le 30 Avril 2010.



Comment procéder pour faire une demande :

Les élèves de terminales et les étudiants qui veulent faire à la rentrée prochaine leurs études dans l'enseignement supérieur, doivent faire leur demande de bourse sur critère sociaux et/ou de logement en résidence universitaire sur le site Internet du CROUS de Lyon – Saint-Étienne , **entre le 15 janvier et le 30 avril 2010** :

www.crous-lyon.fr, rubrique « Suivre votre dossier »

Les jeunes souhaitant faire leurs études dans un établissement relevant du Ministère de la Culture et de la Communication sont également concernés par cette procédure, puisque les CROUS sont désormais chargés de la gestion de leurs dossiers de bourses.

Comment savoir si on peut obtenir une bourse sur critères sociaux ?

Un simulateur de bourse en ligne sur www.crous-lyon.fr (rubrique s'informer) leur permet de calculer le montant auquel ils peuvent prétendre. Il suffit d'indiquer le montant des ressources de leur famille en 2008, le nombre de frères et sœurs et l'éloignement de leur lieu d'étude. Ils auront alors immédiatement une indication sur le montant de l'aide possible.

A noter :

- Quelle que soit l'académie où ils souhaitent étudier, **un seul dossier doit être constitué auprès d'un seul CROUS**, celui de l'académie où ils sont scolarisés en 2009-2010. Pour ceux inscrits dans l'Académie de Lyon (départements de la Loire, du Rhône et de l'Ain), les demandes se font auprès du CROUS de Lyon – Saint-Etienne.
- La demande est à renouveler chaque année. **Il ne faut pas attendre le résultat des examens ni le choix définitif des études** pour effectuer la saisie.
- Cette année, tous les lycéens de terminale s'inscrivant dans l'enseignement supérieur par le biais du dispositif Admission-Postbac bénéficient du calcul automatique de leur droit à bourse. En cas de résultat positif, ils reçoivent un mail les incitant à faire une demande de bourse au CROUS.

Renseignements :

CROUS de Lyon

Service du Dossier Social Etudiant
25 rue Camille Roy - 69365 LYON Cedex 07
Tél. : 04.72.80.13.00

Contact presse : aurelie.brousse@crous-lyon.fr
04.72.80.13.23 / 04.77.81.79.89

CROUS de Saint-Etienne

Service du Dossier Social Etudiant
11 rue Tréfilerie - 42023 Saint-Etienne Cedex 2
Tél. : 04.77.81.85.50